

CAISSE AUTONOME DE RETRAITE
DES MÉDECINS DE FRANCE

PARIS, le 11 octobre 2005

Le Président,

GM/AP - 113/2005

Monsieur Xavier BERTRAND
Ministre de la Santé et des Solidarités
8, Avenue de Ségur
75350 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Nous avons eu connaissance, dans un premier temps par la presse, de l'article 49 du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2006 relatif à l'ASV. Nous nous étonnons de la teneur de cet article alors que nous sommes toujours en attente du rapport de l'IGAS qui inspire ce projet.

Vos collaborateurs nous indiquent depuis 18 mois que ce rapport est à la signature du Ministre pour nous être transmis. Nous souhaiterions en disposer le plus rapidement possible avant la discussion du projet de loi pour pouvoir argumenter lors des rencontres en cours avec la presse et les parlementaires. Avec humour, le Conseil d'Administration a souhaité vous offrir le stylo ci-joint pour en accélérer la signature.

Plus sérieusement, le Conseil d'Administration de la CARMF souhaite vivement une réforme de l'ASV qu'il réclame, sans être entendu, depuis des années. Contrairement à d'autres organisations qui s'opposent à cette réforme, nous ne sommes pas partisans de toujours remettre les problèmes à demain.

L'absence de concertation sur ce sujet avec les responsables et la profession n'est pas sans nous rappeler la mise en place d'un certain « plan Juppé » et il est à craindre que les conséquences n'en soient les mêmes.

Puis-je vous faire remarquer que les élus de la CARMF et leur Président sont actuellement les seuls à pouvoir entendre la nécessité d'une réforme et à la faire accepter par les confrères qui leur font confiance ? Bien évidemment, cela ne peut se faire dans n'importe quelles conditions, mais vous pourriez utilement trouver en nous, tant qu'il en est encore temps, de véritables interlocuteurs sur ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Docteur Gérard MAUDRUX